

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 3 – Action internationale Europe

Fonctionnement

Chapitre 936 – Gestion des fonds européens

Sous-fonction 61 – « FEDER»

Programme HP62-001 « Soutien à l'aménagement durable des territoires»

Le programme « Soutien à l'aménagement durable des territoires » est abondé de 6 M€ en autorisations de d'engagement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement», sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Le groupe Front de Gauche s'inquiète de ne pas voir l'inscription explicite de l'appel à projets « *Action à destination des communautés marginalisées telles que les Roms* » dans le cadre de cette action.

Nous sommes d'autant moins rassurés que cet appel à projets lancé en décembre dernier a été suspendu par le nouvel exécutif alors que la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 31 mars 2016.

Il est ici utile de rappeler qu'à la suite de la « conférence régionale sur les Roms » plébiscitée depuis près de 10 ans par les collectivités locales franciliennes qui accueillent des populations Roms sur leur territoire, le Préfet de Région M. Carencio a établi sa stratégie régionale appelée « résorption des bidonvilles » sur ces financements européens.

Dès lors, il n'est pas acceptable que cette enveloppe ne soit pas revue à la hausse dans la mesure où les besoins qu'ont su faire remonter les associations comme les collectivités s'établissaient à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les collectivités locales, les associations et collectifs de soutien se sont confrontés, bien souvent seuls, à la résurgence des bidonvilles. L'absence d'une politique globale et coordonnée a entraîné une approche extrêmement coûteuse socialement et financièrement, notamment pour des villes déjà confrontées à de grandes difficultés.

Il est grand temps que ces efforts isolés fassent l'objet d'une politique publique partagée à l'échelle régionale, avec la mise en place de solutions souples et multiples, adaptées aux réalités de chacune des situations des 132 bidonvilles du territoire francilien (évacuation avec solution d'hébergement, stabilisation temporaire, projet d'insertion ou d'auto-construction etc.). D'autant que le dispositif résorption des bidonvilles en action sociale est supprimé.

Ceci est permis par la levée de Fonds européens spécifiques à ces questions. Il est urgent que les pouvoirs publics régionaux aujourd'hui gestionnaires de fonds européens s'emparent de ce dossier de manière durable.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Action internationale Europe
Fonctionnement
Chapitre 936 – Gestion des fonds européens
Sous-fonction 61 – « FSE »
Programme HP61-002 « Soutien aux dynamiques de l'inclusion »

Le programme « Soutien aux dynamiques de l'inclusion » est abondé de 1,332M€ en autorisations de d'engagement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

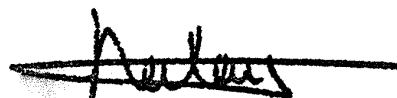
Exposé des motifs :

Le dispositif de soutien aux dynamiques de l'inclusion comporte deux volets qui sont importants à plusieurs titre et qui ne devraient être largement revalorisés compte tenu des besoins et non baissés comme c'est le cas ici.

D'abord sur la question de l'intégration socio-économique des populations Roms dont l'appel à projets (volet fonctionnement destiné à l'accompagnement vers des dispositifs d'insertion) lancé en décembre dernier a été suspendu par le nouvel exécutif alors que la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 31 mars 2016. Alors même que le Préfet de Région M. Carencio a basé toute la stratégie régionale suite à la « conférence régionale sur les populations Roms » sur ces financements européens.

Ensuite sur la question de la lutte contre toutes les formes de discriminations. Notre groupe ne croit pas que la Région puisse se permettre de faire l'économie d'une politique volontaire en la matière. C'est la raison pour laquelle il souhaite que l'enveloppe de cette action soit augmentée pour retrouver son niveau inscrit au BP2015.

C'est le sens de notre amendement


Céline MALAÏS

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Action internationale Europe
Fonctionnement
Chapitre 936 – Gestion des fonds européens
Sous-fonction 61 – « FSE»

Programme HP61-003 « Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences »

Le programme « Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences » est abondé de 17,265M€ en autorisations de d'engagement.

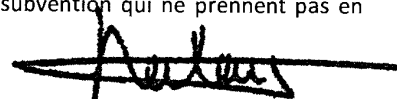
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement», sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Alors que l'exécutif actuel dit vouloir faire du décrochage scolaire une priorité, il n'est pas acceptable que l'enveloppe qui est affectée à cette question soit réduite de 50%. Ceci est d'autant moins acceptable quand on connaît les besoins dans les lycées franciliens.

En Île-de-France, avec un peu plus de 1M€, ce sont près de 15 000 élèves qui ont pu bénéficier de ces aides, via des initiatives de prévention du décrochage scolaire ou de la rescolarisation. La région doit être encore plus volontaire afin de faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Par ailleurs, sur la question des écoles de deuxième chance, les difficultés qu'ils rencontrent à monter des financements croisés sont telles qu'ils ne peuvent malheureusement pas accéder aux fonds européens. Cet c'est justement là que devrait intervenir la région afin de faciliter leur accès à des dispositifs excessivement compliqué en simplifiant les parcours et surtout en révisant les taux de subvention qui ne prennent pas en compte la réalité.



Céline MALAÏSÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000091 .

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Actions internationales et européennes
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales
048 - Autres actions internationales
« Méditerranée (dispositif) »

Au Programme « Méditerranée (dispositif) », les montants proposés au BP 2016 sont augmentés de 0,200 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 0,315 M€ supplémentaires en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs

La région Ile-de-France a souhaité par le passé créer un dispositif ambitieux et novateur pour travailler durablement en partenariats avec les pays du sud de la Méditerranée.

De nombreuses actions ont ainsi été engagées entre les acteurs des deux rives, sur des thématiques aussi diverses que la promotion des droits humains, l'appui à la structuration de la société civile, le dialogue euro-méditerranéen, la liberté d'expression et l'économie sociale et solidaire, la diversité culturelle, ou encore la promotion de la démocratie locale et la promotion de la culture de paix.

Le caractère indispensable de ce dispositif n'est plus à démontrer, c'est pourquoi il convient d'assurer sa poursuite avec des moyens financiers conséquents. C'est l'objectif visé par cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000092

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Actions internationales et européennes
Investissement
Chapitre 900 – Services généraux
Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales
044 – Aide publique au développement
Programme – Coopération décentralisée
Action «Coopération décentralisée »

Sur l'action « Coopération décentralisée » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 0,900 M€ supplémentaires en AP et de 0,065 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

Exposés des motifs

En vertu de son attachement aux valeurs de partage et de solidarité, la Région Ile-de-France a par le passé su développer une politique de coopération décentralisée forte, afin de partager ses compétences avec des territoires en différents points du globe.

Ceci tant en matière de coopération institutionnelle que de coopération sur des projets destinés à répondre aux besoins des populations locales (par la mise en place de réseaux de bus par exemple), ou encore par une coopération « de société à société » en soutenant des acteurs franciliens, tels que les associations, dans leurs projets sur place (par exemple sur le commerce équitable).

C'est aussi dans ce cadre que la Région a signé un accord de coopération avec le Gouvernorat de Jérusalem Est, permettant des initiatives importantes dans les domaines de la culture, de la santé et de la formation, précieuses pour les populations locales.

Il importe donc que la Région puisse poursuivre ces actions de coopération dans des domaines aussi variés que le l'environnement, la culture, la santé, la formation et l'éducation.

Elle doit pour cela se doter des moyens adéquat, c'est ce que propose cet amendement.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000093

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Actions internationales et européennes
Investissement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales
044 – Aide publique au développement
Programme - Solidarité internationale
Action « Solidarité internationale (dispositif) »

Sur l'action « Solidarité internationale (dispositif) » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 0,5 M€ supplémentaires en AP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

Exposés des motifs :

Le dispositif Solidarité internationale est indispensable pour traduire en actes les valeurs de solidarité et l'attachement aux biens publics mondiaux que notre collectivité a su par le passé mettre au cœur de son projet politique. Des valeurs qu'elles ne saurait aujourd'hui mettre de côté.

Il est notamment souhaitable qu'une attention particulière soit portée dans ce cadre aux projets contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, dont sont particulièrement victimes les populations des pays du Sud.

Cet amendement vise donc à prévoir les moyens financiers nécessaires pour répondre à ces objectifs.

Céline MALAISE